

Assemblée des délégués

Jeudi 20 novembre 2025

Auberge de la Couronne à Sâles

arg

association
régionale
la gruyère

1. Salutations



Mot de bienvenue de la Commune de Sâles

M. Nicolas Hassler, Syndic





1. Contrôle des présences



2. Approbation du procès-verbal n°82

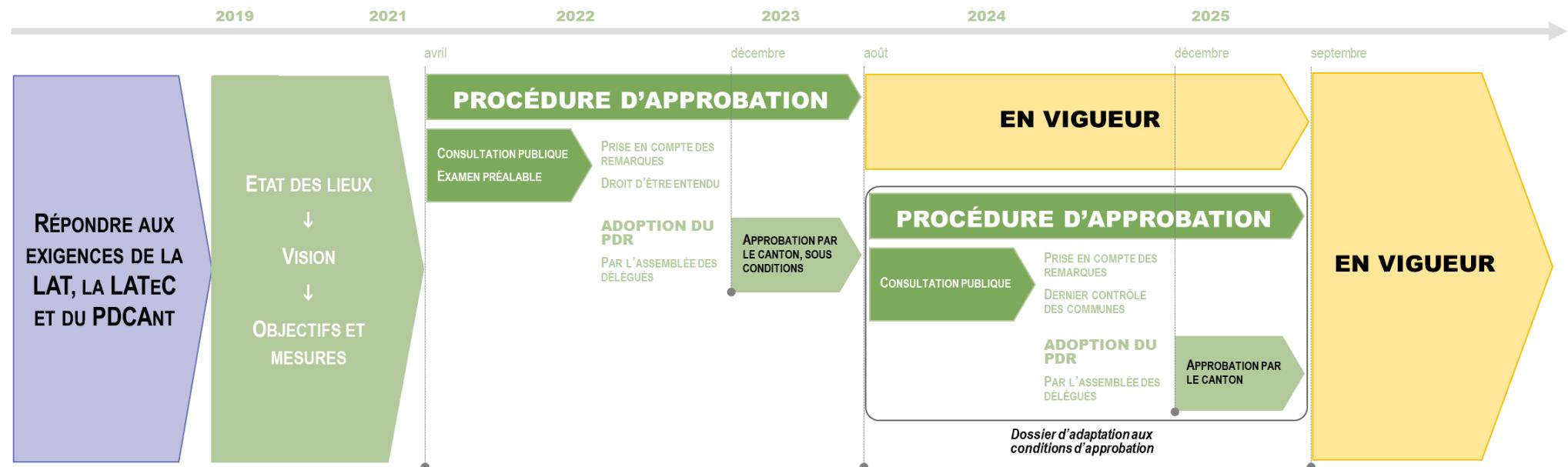
Point de décision sur le contenu du procès-verbal n°82 de l'Assemblée des délégués du 21 mai 2025

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles le procès-verbal n°82 du 21 mai 2025 ?

3. Aménagement du territoire

Point d'information sur l'approbation et la mise en œuvre du **Plan directeur régional (PDR)** :

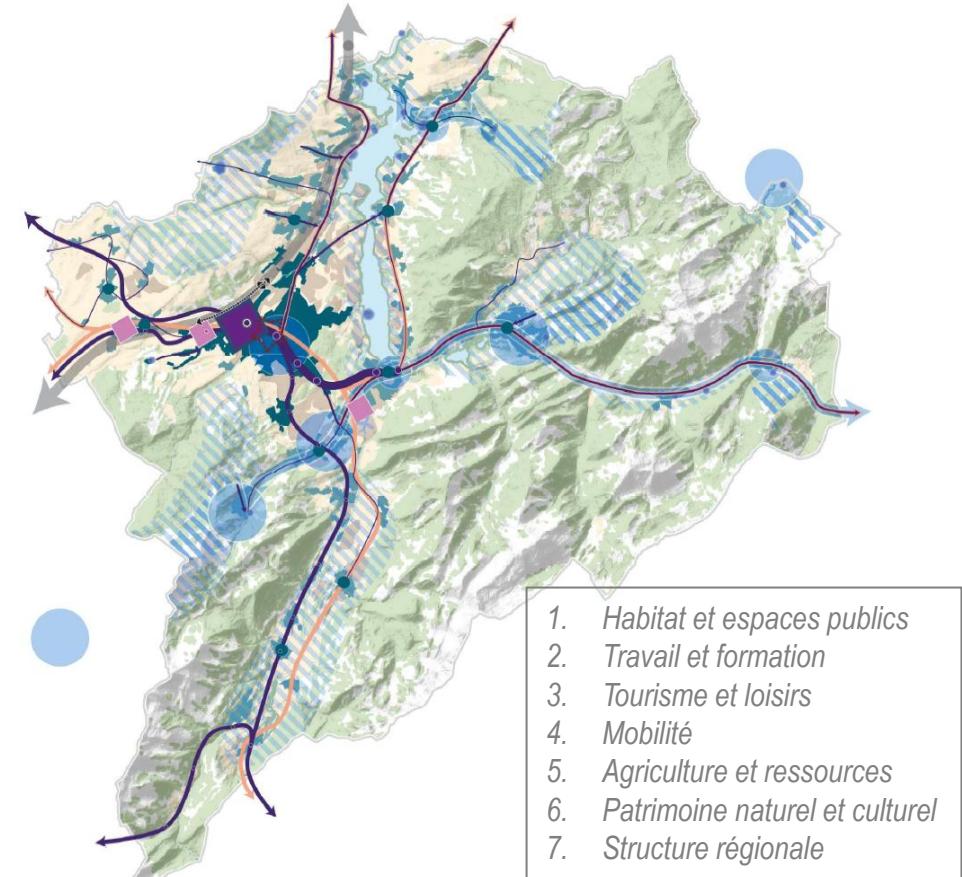
- Approbation par le Conseil d'Etat en date du 9 septembre 2025



3. Aménagement du territoire

Point d'information sur l'approbation et la mise en œuvre du **Plan directeur régional (PDR)** :

- Une Gruyère verte et urbaine
 - Vision à l'horizon 2040
 - Volet stratégique:
 - 1 schéma directeur
 - 40 stratégies innovantes
 - Volet opérationnel
 - 13 mesures
 - 1 carte de synthèse



3. Aménagement du territoire

Point d'information sur l'approbation et la mise en œuvre du **Plan directeur régional (PDR)** :

- Début de la mise en œuvre cet automne avec les premières séances des commissions :

- Commission **Tourisme et Patrimoine** :
lun. 3 novembre 2025

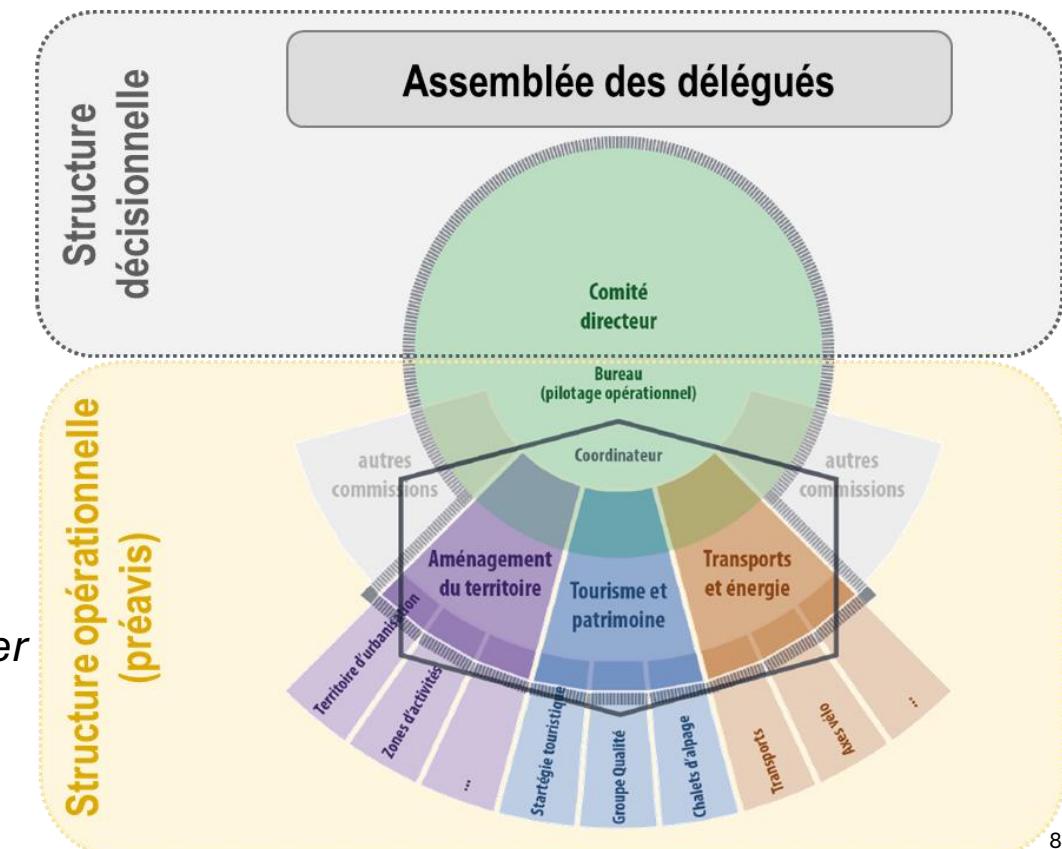
Présidence : M. Nicolas Wyssmueller

- Commission **Aménagement du territoire** :
ven. 21 novembre 2025

Présidence : Mme Myriam Fragnière-Dufour

- Commission **Transports et Energie** :
lun. 24 novembre 2025

Présidence : Mme Marie-France Roth Pasquier



3. Aménagement du territoire

Point d'information sur l'approbation et la mise en œuvre du **Plan directeur régional (PDR)** :

- Premières échéances: d'ici **début septembre 2026**
 - Les **communes gruériennes** directement concernées par certaines actions
 - A intégrer dans le plan de travail dès maintenant
 - Les communes seront prochainement contactées pour accompagnement et coordination

Association régionale la Gruyère
Plan directeur régional

• Label « Ville verte Suisse » : ce label récompense les lieux de résidence qui tiennent en haute estime l'aménagement et l'entretien de leurs zones vertes afin de promouvoir le vert urbain des villes et communes. Avec cette distinction, le label correspond au besoin croissant d'espaces verts d'une haute qualité garantie. En même temps, il répond aux objectifs de la LAT puisqu'il exige que les zones d'habitation soient protégées d'atteintes nuisibles et qu'un grand nombre d'espaces verts soient aménagés dans les zones résidentielles.

• Label « Nature et économie » : ce label certifie les entreprises qui favorisent la nature sur les surfaces de leurs sites. Il a pour objectif de favoriser la biodiversité et d'encourager les aménagements naturels sur les sites des entreprises. Un entretien différencié des surfaces, l'abandon de l'utilisation d'engrais et de pesticides y contribuent et permettent de faire des économies substantielles.

Réalisation

Délai	Actions	Responsable
Délai de deux ans à partir de l'approbation	Former le groupe de travail pour le marché itinérant	Commission ARG - Tourisme et patrimoine
Délai de deux ans à partir de la constitution du groupe	Organiser le 1er marché itinérant	Groupe de travail ad hoc
Délai de deux ans à partir de l'approbation	Réaliser l'inventaire des bâtiments désaffectés ou sous-utilisés	Communes concernées par des centres de localité à densifier
Délai de deux ans à partir de l'approbation	Constituer le groupe « Qualité »	Commission ARG - Tourisme et patrimoine
Délai de deux ans à partir de l'approbation	Evaluer les possibilités d'aides financières pour encourager l'affection de surfaces existantes en activités (services)	Commission ARG - Tourisme et patrimoine
Lors de la prochaine adaptation ou révision générale du PAL	Mettre en place une politique de stationnement, intégrer les réseaux mobilité active, les vues caractéristiques, la limitation des surfaces perméables et l'indice surface verte IV minimum	Communes
Lors de la prochaine adaptation ou révision générale du PAL	Veiller à ce que leur RCU permette une utilisation optimale des bâtiments existants dans les centres de localité	Communes
Lors de la prochaine adaptation ou révision générale du PAL	Limiter les surfaces commerciales dans les zones d'activités	Communes concernées par des centres de localité à densifier et/ou à renforcer
Délai de 2 ans à partir de l'approbation	Remettre le 1er prix « Espace public »	Groupe « Qualité »

Suggestion d'étapes ultérieures

- Lors de la mise à jour du PDR, réévaluer la pression sur le patrimoine bâti et identifier les besoins d'actions.

Références

- PDCant : T103 Densification et requalification
- Guide pour l'aménagement régional, 2021 : chap. 8.1.2 Densification et requalification, chap. 9.2 Patrimoine

Version du 21.11.2024

3. Aménagement du territoire

arg

Point d'information sur l'approbation et la mise en œuvre du **Plan directeur régional (PDR)** :

- SmarTer

rendre accessible les données stratégiques et de planification des mesures infrastructurelles

Les délégués de l'ARG ont-ils/elles des questions à ce propos et de manière générale par rapport à ce point «Aménagement du territoire» ?

9 mesures

- M03.5.a**
A l'intention
Améliorer la gestion des parkings en privilégiant les points d'accès – Morlon
Morlon, Mobilité
- M03.3**
A l'intention
Définir des secteurs à renaturer (à l'aide de l'état des lieux préalablement à l'élaboration des mesures pour y parvenir)
Pont-en-Ogoz, Bottereau, Hauteville, Marsens, Morlon, Environnement et paysage
- Lien SmarTer**
- M04.2.a**
A l'intention
Prendre les mesures nécessaires pour gérer les zones d'activités – Zone stratégique
Vuadens, Bulle, Urbanisation
- M04.1.a**
A l'intention
Mettre à l'enquête les dézongages/changements d'affectations nécessaires pour atteindre un dimensionnement des zones d'activités conforme au PDR – Bas-Intyamon
Bas-Intyamon, Urbanisation
- M04.2.b**
A l'intention

4. Message du Comité de direction Comptoir gruérien 2026

4.1 Point d'information sur le contenu du Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du Comptoir gruérien 2026

- La prochaine édition se tiendra du **22 octobre 2026 au 1^{er} novembre 2026** (~ 113'000 visiteurs)
- L'organisation repose en grande partie sur **le bénévolat** des membres organisateurs
- **La Commune de Bulle a apporté une contribution financière pour chaque édition** (unique subvention publique). Participation financière de la Commune en 2022 : 81'793.30 francs
- **La question d'une contribution de l'ensemble des Communes de la Région s'est posée pour l'édition 2026 :**
 - **Vitrine pour l'économie** de la Région
 - **Mise en valeur des Communes** (2022 : La Roche / 2026 : L'Intyamon et ses trois communes)
 - Eveiller l'intérêt des jeunes pour **les métiers et les savoir-faire locaux**
 - **Participation des autres Régions à leurs Comptoirs** (*Seislermäss, Comptoir broyard, etc.*)

4. Message du Comité de direction Comptoir gruérien 2026

4.1 Point d'information sur le contenu du Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du Comptoir gruérien 2026

- Demande de subvention de **150'000 francs auprès de l'ARG**
- Proposition du Comité d'entrer en matière sur 100'000 francs sous forme de **liquidités** et 50'000 francs sous forme de **garantie de déficit**
- De leur côté, **les organisateurs mettent tout en œuvre pour éviter d'avoir recours à la garantie de déficit** en mettant en place les mesures suivantes :
 - Augmentation du **sponsoring**
 - Augmentation de la **tarification des surfaces** d'exposition
 - Augmentation de la **tarification des entrées**, tout en trouvant des partenaires pour assurer la **gratuité de l'entrée pour les jeunes**

4. Message du Comité de direction

Comptoir gruérien 2026

Contribution sous forme de liquidités		
Instances sollicitées	Montants	Pourcentages par rapport au montant global
Fonds régional d'investissement - ARG	70'000 francs	70%
Ville de Bulle	20'000 francs	20%
Toutes les Communes de la Gruyère	10'000 francs	10%
Total	100'000 francs	100%

Contribution sous forme de garantie de déficit		
Instances sollicitées	Montants	Pourcentages par rapport au montant global
Fonds régional d'investissement - ARG	35'000 francs	70%
Ville de Bulle	10'000 francs	20%
Toutes les Communes de la Gruyère	5'000 francs	10%
Total	50'000 francs	100%

Les délégués de l'ARG ont-ils/elles des questions à ce propos ?

4. Message du Comité de direction Comptoir gruérien 2026

4.2 Point de décision sur la participation financière de l'ARG au Comptoir gruérien 2026

L'ARG souhaite-t-elle soutenir l'édition 2026 du Comptoir gruérien avec l'octroi d'une subvention de 100'000 francs sous forme de liquidités et d'une garantie de déficit à hauteur de 50'000 francs ?

5. Budget 2026

5.1 Point de décision sur la fixation du montant de la contribution de fonctionnement

Contribution de fonctionnement fixée à **9.00 francs par habitant**, pondérée à raison de

- **25% de la population légale** et
- **75% par la population légale x l'indice du potentiel fiscal**

Les délégués de l'ARG sont-ils/elles d'accord avec le montant de la contribution de fonctionnement pour 2026 ?



5. Budget 2026



5.2 Présentation du budget 2026

Comptes de fonctionnement

Comptes

0 Administration générale

0100 Assemblée des délégués, Comité, Commissions

0110.3000.00 Jetons de présence *1

0110.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs

0110.3054.00 Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales

0110.3102.00 Publications Feuille officielle (FO)

0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision

0110.3170.00 Frais de déplacement, frais de réception et autres frais

0220 Services généraux

0220.3010.00 Rémunération Secrétariat régional *2

0220.3090.00 Formation et perfectionnement

0220.3102.00 Photocopies, impressions

0220.3130.01 Téléphones, affranchissements

0220.3130.02 Cotisations *3

0220.3130.03 Frais bancaires

0220.3133.00 Frais d'informatique, internet *4

0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique *5

0220.3199.00 Autres charges d'exploitation *6

9 Finances

9610 Intérêts

9610.4400.00 Intérêts des capitaux *7

8 Economie publique

8500 Promotion économique

8500.3636.01 Participations diverses et dons *8

8500.3130.01 Mandats à des tiers *9

8500.4611.00 Mandat de prestations *10

8500.4612.00 Contribution des communes *11

8500.3501.01 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement/réserve du compte de fonctionnement *12

	COMPTES 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	465'406.70	0.00	476'700.00	0.00	508'300.00	0.00
0100 Assemblée des délégués, Comité, Commissions	30'344.10	0.00	43'800.00	0.00	43'000.00	0.00
0110.3000.00 Jetons de présence *1	19'940.00		30'000.00		30'000.00	
0110.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1'058.25		2'000.00		2'000.00	
0110.3054.00 Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	207.70		300.00		1'000.00	
0110.3102.00 Publications Feuille officielle (FO)	1'441.25		1'000.00		1'000.00	
0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision	2'900.00		3'000.00		3'000.00	
0110.3170.00 Frais de déplacement, frais de réception et autres frais	4'796.90		7'500.00		6'000.00	
0220 Services généraux	435'062.60	0.00	432'900.00	0.00	465'300.00	0.00
0220.3010.00 Rémunération Secrétariat régional *2	374'805.95		405'000.00		400'000.00	
0220.3090.00 Formation et perfectionnement	100.00		1'000.00		1'000.00	
0220.3102.00 Photocopies, impressions	5'434.35		7'000.00		5'500.00	
0220.3130.01 Téléphones, affranchissements	462.30		2'000.00		1'000.00	
0220.3130.02 Cotisations *3	3'700.00		3'500.00		3'700.00	
0220.3130.03 Frais bancaires	105.30		100.00		100.00	
0220.3133.00 Frais d'informatique, internet *4	5'812.10		5'000.00		15'000.00	
0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique *5	8'783.15		9'000.00		9'000.00	
0220.3199.00 Autres charges d'exploitation *6	35'859.45		300.00		30'000.00	
9 Finances	0.00	34'768.94	0.00	27'000.00	0.00	2'000.00
9610 Intérêts	0.00	34'768.94	0.00	27'000.00	0.00	2'000.00
9610.4400.00 Intérêts des capitaux *7	34'768.94		27'000.00		2'000.00	
8 Economie publique	122'730.24	553'368.00	118'300.00	568'000.00	125'000.00	631'300.00
8500 Promotion économique			118'300.00	568'000.00	125'000.00	631'300.00
8500.3636.01 Participations diverses et dons *8	0.00		25'000.00		25'000.00	
8500.3130.01 Mandats à des tiers *9	53'206.10		80'000.00		100'000.00	
8500.4611.00 Mandat de prestations *10		15'600.00		16'000.00		16'000.00
8500.4612.00 Contribution des communes *11		537'768.00		552'000.00		561'393.00
8500.3501.01 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement/réserve du compte de fonctionnement *12	69'524.14		13'300.00		53'907.00	
Total	588'136.94	588'136.94	595'000.00	595'000.00	633'300.00	633'300.00

Comptes d'utilisation du fonds d'investissements

Comptes

8 Economie publique

8500 Promotion économique

8500.5720.02 Concept directeur du tourisme régional : 2ème étape

8500.5720.03 Panneaux touristiques sur l'A12

8500.5720.06 Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional *9

8500.5720.10 Frais pour le stand de présentation de la région au Comptoir de la Suisse 2025

8500.5720.11 Participation aux frais d'agrandissement et de rénovation du Musée gruérien *13

8500.5720.12 Participation au Comptoir gruérien 2026 *14

Origine des fonds

8500.6720.00 Contributions ordinaires

8500.6720.01 Contributions supplémentaires pour les frais de rénovation du Musée gruérien *13

8500.6720.12 Contributions supplémentaires pour Comptoir gruérien 2026 *14

8500.4501.02 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *12

Sous-total

Variation des disponibilités

Total

	Crédit voté	COMPTES 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
		84'374.95	0.00	3'140'000.00	1'663'300.00	0.00	795'000.00
		84'374.95	0.00	3'140'000.00	1'663'300.00	0.00	795'000.00
	150'000.00	49'374.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	35'000.00	35'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	80'000.00	0.00	0.00	80'000.00	0.00	0.00	0.00
	60'000.00	0.00	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00
	3'000'000.00	0.00	0.00	3'000'000.00	0.00	3'000'000.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	150'000.00	0.00
		750'000.00	0.00	750'000.00	0.00	750'000.00	0.00
		0.00	0.00	900'000.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	45'000.00
		69'524.14	0.00	13'300.00	0.00	53'907.00	0.00
		84'374.95	819'524.14	3'140'000.00	1'663'300.00	3'203'907.00	795'000.00
		735'149.19	0.00	1'476'700.00	0.00	2'408'907.00	0.00
	3'325'000.00	819'524.14	819'524.14	3'140'000.00	3'140'000.00	3'203'907.00	3'203'907.00

Les délégués de l'ARG ont-ils/elles des questions à ce propos ?



5. Budget 2026



5.3 Préavis de la Commission financière

5. Budget 2026

5.4 Point décision sur l'approbation du budget 2026

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles le budget 2026 de l'ARG ?

6. Présentation du nouveau site internet

arg

Point d'information sur le nouveau site internet de l'ARG

- Collaboration avec l'entreprise Cobalt Technologies Sàrl à Bulle (prestataire de l'application iGruyère)
- Visuel mis au goût du jour
- Accès facilité aux informations
- Contenu disponible en français et en allemand



6. Présentation du nouveau site internet



Point d'information sur le nouveau site internet de l'ARG

- Synergie avec l'application iGruyère
- Quelques informations sur l'utilisation de l'application par les Communes (état au 01.10.2025) :

« Amélioration de la gestion des utilisateurs »

Possibilité de créer des comptes utilisateurs avec différents niveaux de droits

« Refonte technologique de l'application »

Renforcement des fondations techniques, permettant à l'application de répondre à la croissance constante du nombre d'utilisateurs

« Site internet / iGruyère »

Lien direct établi entre les actualités des deux supports

« Ajout des documents PDF »

Possibilité de publier des documents officiels sur l'application

« Refonte technologique de l'éditeur web »

Mise à jour en cours, permettant de répondre aux besoins à long terme

Associations/ Communes	Abonnements	
	Septembre 2025	Précédent (Novembre 2024)
AISG	3624	3 437
ARG	4370	4 112
Gruyère Tourisme	5250	4991
Option Gruyère	744	383
Préfecture	4591	4356
RSSG	3077	2908
Bas-Intyamon	1791	1667
Botterens	1205	1124
Broc	2302	2 166
Bulle	5308	5 064
Châtel-sur-Montsalvens	1079	1022
Corbières	1283	1228
Crésuz	1245	1190
Echarlens	1345	1251
Grandvillard	1481	1383
Gruyères	2596	2 435
Haut-Intyamon	1629	1563
Hauteville	1188	1132
Jaun / Bellegarde	1309	1241
La Roche	1792	1730
Le Pâquier	1307	1220
Marsens	1534	1446
Morlon	1350	1279
Pont-en-Ogoz	1359	1291
Pont-la-Ville	1397	1319
Riaz	1898	1798
Sâles	1244	1158
Sorens	1266	1194
Val-de-Charmey	2487	2 409
Vaulruz	1286	1204
Vuadens	1574	1502



**Moyenne des augmentations d'abonnements pour
l'application iGruyère : 6.8% entre 2024 et 2025**

arg

in Recherche

Accueil Réseau Emplois Messagerie Notifications

arg

Association Régionale la Gruyère (ARG)
Au cœur de la Gruyère, au service de ses communes et de ses habitants.
Organisations à but non lucratif · Bulle, Fribourg · 50 abonnés · 2-10 employés





7. Divers

arg

Nous vous remercions de votre attention !

La présente Assemblée est suivie par celle de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » à 19h00

A la suite de cette seconde Assemblée, la Commune de Sâles aura le plaisir d'offrir un apéritif ; nous la remercions chaleureusement de son accueil !